

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63/109/SPCG portant fixation de l'indemnité mensuelle allouée à un akel .

n° 63/109/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 septembre 1963

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1963

Date du numéro
30 septembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

L'indemnité mensuellé allouée à l'Akel Issa Fourlaba Assowe Miguil est fixée à 15.450 francs pour compter du 1er janvier 1963.